

[Text]

étudiant de chez vous qui ne pourrait pas aller en médecine en français ici? Comment fonctionne tout ce mécanisme d'accessibilité pour les étudiants?

• 1010

M. Collette: Pour certains domaines très spécifiques comme la médecine, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de la Commission de l'enseignement supérieur, a fait des ententes avec la province de Québec selon lesquelles on nous réserve des places dans certaines universités francophones du Québec, comme l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, pour des étudiants acadiens qui veulent poursuivre leurs études en médecine et en art dentaire, surtout dans le domaine de la médecine.

M. Loiseau: Concernant cette question d'accessibilité, est-ce que vous retrouvez un équilibre juste, encore là en moyenne par bassin de population, entre le nombre d'étudiants du Québec qui peuvent avoir accès à leur faculté d'art dentaire ou de médecine au Québec et le nombre d'étudiants francophones des Maritimes, en relation avec la population? Avez-vous un traitement juste de la part du Québec?

M. Collette: Monsieur le président, on a au moins un traitement qu'on n'avait pas autrefois. Les Acadiens ont accès maintenant à des universités du Québec. Avons-nous un traitement juste? Je pense bien qu'on a du rattrapage à faire. Pendant nombre d'années, les Acadiens n'avaient pas accès à une faculté de médecine.

M. Loiseau: Quand avez-vous fait cette entente avec le Québec?

M. Collette: Cela date de sept ou huit ans, cinq ou six ans au moins.

M. Loiseau: Monsieur Collette, je vois les recommandations que vous faites. Vous parlez du maintien des subventions du gouvernement fédéral. Vous avez parlé longuement de votre université comme étant une université en développement. Avez-vous déjà envisagé la possibilité de subventions directes de la part du gouvernement provincial par d'autres canaux ou simplement les transferts de fonds aux provinces? A titre d'exemple, vous recommandez qu'on augmente le système de prêts, les revenus des étudiants. Est-ce que vous avez déjà envisagé la possibilité que le fédéral, au lieu de financer les institutions, finance peut-être les individus? Peut-être qu'en finançant davantage les individus, on créerait une espèce de compétition saine entre les institutions. Ensuite, nous pourrions possiblement, comme pour le régime d'assurance-chômage par exemple, établir des critères un peu différents selon les régions. Dans une région plus pauvre, on pourrait peut-être davantage aider l'individu à avoir accès à l'université. Enfin, avez-vous déjà envisagé la possibilité que ces prêts consentis aux étudiants pourraient l'être en vertu de la fiscalité? C'est-à-dire qu'un individu qui devient avocat et qui gagne \$100,000 après dix ans de pratique peut peut-être remettre 100 p. 100 de son prêt et même plus, alors que celui qui s'en va dans une direction où les revenus sont moindres en remet moins. Avez-vous déjà envisagé cette possibilité?

[Translation]

study medicine in French here? How does this accessibility mechanism for the students work?

Mr. Collette: For certain very specific fields such as medicine, the government of New Brunswick through the Commission of Superior Teaching, has agreements with the province of Quebec under which a number of seats are reserved for us in certain French-speaking universities in Quebec such as Laval, Sherbrooke, Montreal, for Acadian students who want to be able to pursue their studies in medicine and in dentistry, especially in medicine.

Mr. Loiseau: Concerning this question of accessibility, do you find an equitable balance, once more based on the population size, between the number of students from Quebec who can have access to their dentistry or medical faculties in Quebec and the number of French-speaking students from the Maritimes as a proportion with the population? Do you get equitable treatment from Quebec?

Mr. Collette: Mr. Chairman, we are at least granted treatment which we were not before. Acadians now have access to Quebec universities. Are we equitably treated? I think we have some catching up to do. For quite a number of years, Acadians had no access at all to any medical faculty.

Mr. Loiseau: When did you reach that agreement with Quebec?

Mr. Collette: It goes back seven or eight years, five or six at least.

Mr. Loiseau: Mr. Collette, I see the recommendations you have made here. You talk about the maintenance of federal government grants. You discussed at length the fact that your university is to be perceived as being a developing one. Have you thought of the possibility of getting direct grants from the provincial government through other channels or simply having funds transferred to provinces? As an example, you recommend that the loans system be increased, that is student revenues. Have you ever considered the possibility that the federal government, instead of funding the institutions, could make funds available to individuals? Perhaps that if individuals were better funded, we would be creating a sort of healthy competition between institutions. Then, as for unemployment insurance, for example, we could possibly establish different criteria which would differ slightly from one region to another. In a poorer region, perhaps the individual could receive more encouragement to have access to university. Finally, have you ever considered the possibility that the loans granted to students could become a sort of fiscal measure? That is an individual wanting to become a lawyer and earning \$100,000 after 10 years' practice could perhaps reimburse 100 per cent of his loan or even more while the one going in another direction where revenue is lower could reimburse less. Have you ever considered that possibility?